

**ACCORD ENTRE**  
**LA FEDERATION INTERNATIONALE POUR LA SANTE**  
**ANIMALE (IFAH)**  
**ET**  
**L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE**  
**(OIE)**

1. L'Organisation Mondiale de la Santé Animale, ci-après l'OIE, invitera la Fédération internationale pour la santé animale, ci-après l'IFAH, à être représentée en qualité d'observateur lors des réunions de l'OIE sur des questions d'intérêt commun.
2. L'OIE enverra à l'IFAH son catalogue des publications disponibles pour lui permettre de commander celles d'entre elles qui portent sur les activités liées à la mission de l'IFAH. L'IFAH bénéficiera des mêmes tarifs réduits que les autres organisations affiliées à l'OIE.
3. L'OIE et l'IFAH échangeront des documents à titre gracieux sur des questions d'intérêt commun.
4. L'OIE sera invitée à participer aux réunions de l'IFAH sur des questions intéressant l'Office.
5. Les deux organisations s'attacheront à développer leur coopération ultérieure dans le cadre de consultations formelles et informelles sur les questions d'intérêt commun énumérées ci-après et tout particulièrement dans les domaines liés à l'antibiorésistance, à l'harmonisation de la législation sur les médicaments vétérinaires, au financement de la recherche vétérinaire et à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans la production de vaccins.
6. Des réunions de responsables de l'OIE et de l'IFAH devront être fixées tous les ans pour faire le point sur les progrès réalisés dans les activités poursuivies conjointement.

**QUESTIONS D'INTERET COMMUN**

- La réglementation de l'usage de produits biologiques pour la prophylaxie des maladies à déclaration obligatoire.
- La mise au point d'épreuves diagnostiques rapides dans le cadre de la prophylaxie des maladies à déclaration obligatoire.

- L'élaboration et l'enregistrement de médicaments vétérinaires pour la prophylaxie des maladies.
- La diffusion d'informations générales et de matériels pédagogiques sur les médicaments à usage vétérinaire.
- Comment éviter une mauvaise utilisation ou un usage excessif d'antibiotiques dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance.
- La recherche vétérinaire appliquée aux problèmes de santé animale.
- Consultation sur les normes internationales régissant les médicaments à usage vétérinaire.
- Echange de points de vue sur l'approche des organisations gouvernementales comme l'OMS, la FAO et l'OMC sur les stratégies de lutte contre les maladies.
- Réunions régionales portant sur divers aspects de la réglementation et de l'enregistrement des médicaments à usage vétérinaire.
- Le rôle de l'IFAH dans la diffusion des positions internationales de l'OIE par le biais des associations régionales et nationales de médecine vétérinaire.
- Relations entre l'industrie de la santé animale et les services vétérinaires officiels.
- Echange d'opinions sur les aspects pertinents de l'innocuité et de l'hygiène alimentaires.
- Dialogue avec le secteur de la pharmacie à usage humain pour identifier des domaines d'intérêt commun.

Alan Reade  
Président de la Fédération internationale  
pour la santé animale (IFAH)

Bernard Vallat  
Directeur général de l'OIE

Date : le 28 mai 2002

Date : le 28 mai 2002

Modifié le 26 mai 2006